

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 48

Pouvoirs : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 12 février 2025.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLÉANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel		Absent		LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis		Absent		DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige		Absente		DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier				GORAK	Jacky	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard			Pouvoir à Kevin DEWAELE	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier		Absent		CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques			Pouvoir à Hervé MAUNOURY			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	Présente					
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaelle		Absente				
FALAISE	DAGORN	Grégoire		Absent				
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédictine			Pouvoir à Magali CANONNE			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine			Pouvoir à Bastien RICHARD			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia		Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc		Absent				
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie		Absente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric			Pouvoir à Michel NOEL	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques				LEMUNIER	Jean	Présent
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent		KIPRE	Théodore	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent		GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent			CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian			Pouvoir à Sébastien BINET	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		Absent		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves		Absent		SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine		Absente		ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOU	Maryvonne			Pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominique			Pouvoir à Gérard KEP			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige		Absente				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis		Absent		PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge			Pouvoir à Jean Claude LEROUX	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPLI	Jean-Pierre			Pouvoir à Norbert BLAIS	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe			Pouvoir à Jean Jacques LEMERCIER	GASNIER	Elisabeth	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe		Absent		LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente			CRESPIN	Estelle	
USSY	DEJLE	Éric			Pouvoir à Marie Anne JAMES			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBDUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

**ADMINISTRATION GENERALE - CONSTITUTION DE SERVITUDES EN ASSAINISSEMENT –
AUTORISATION DU PRESIDENT DE SIGNER LES ACTES**

La Communauté de communes du Pays de Falaise est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de cette compétence, elle possède de nombreux ouvrages en domaine privé (canalisations, postes de relèvement, etc..). L'implantation ou passage de ces ouvrages en terrain privé impose à leurs propriétaires certaines contraintes et doit être formalisé par l'établissement de conventions de servitude afin de conserver une traçabilité au gré des mutations de la propriété grevée cette servitude.

L'établissement de manière formelle de la constitution de ces servitudes se fera au fur et à mesure du temps, compte tenu du nombre d'actes à établir. Pour éviter un passage systématique en conseil communautaire pour autoriser Monsieur le Président à signer les actes, il est demandé au Conseil de déléguer au Président la décision d'établir les conventions de servitude dans le domaine de l'assainissement collectif et de l'autoriser à signer lesdites conventions.

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 ;
- Vu le Code Rural et notamment les articles L152-1 et L152-2
- Vu les statuts communautaires, notamment la compétence assainissement collectif ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2025 ;
- Considérant l'intérêt de déléguer au Président la décision d'établir les conventions de servitude dans le domaine de l'assainissement collectif et de l'autoriser à signer lesdites conventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 60
	Pour : 60
	Contre : 0

- **DELEGUE** à Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué la décision de :
- procéder à toute démarche tendant à la constitution de servitude en matière d'assainissement et à signer les actes correspondants ;
 - faire établir par le notaire de son choix et selon les circonstances les actes correspondants ;
 - signer les conventions de constitution de servitude à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
 - accepter la prise en charge des frais liés à l'acte constitutif desdites servitudes de passage ;
- **PRECISE** que le conseil sera appelé à délibérer en cas de fixation d'une indemnité due au propriétaire du fonds servant supérieure à 2 000 € ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante (frais de notaire et indemnité) au budget des exercices

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : **25 FEV. 2025**
Et de la publication électronique le : **28 FEV. 2025**

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

